

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 mai 2013 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Denise Girard et Colette Larose

MM Benoît Laganière et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de M. Benoît Laganière.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mme Lucie Désilets

MM Michel Gervais et Gilles Roy

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mmes Francine Chabot, commissaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la présidente, M. Benoît Laganière, vice-président, préside la séance. M. Benoît Laganière, déclare la séance ouverte. Il est 23 h 20.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

70-CE-2012-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Larose:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2013
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2013 et ajournée au 30 avril 2013
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – services d'expertise en travaux d'amiante
 - 11.2 Octroi de contrat – appareils d'éclairage DEL
 - 11.3 Georges-P.-Vanier – réfection de la toiture – sections D et E
 - 11.4 École secondaire Saint-Edmond – réfection des locaux 005, 118, 135, 237 et aménagement d'un laboratoire (local 236)
 - 11.5 Des Mille-Fleurs – isolation des locaux 210, 212 et 214
 - 11.6 André-Laurendeau – réaménagement de locaux divers – blocs B, D, E et G
 - 11.7 Antoine-Brossard – réaménagement de divers locaux
 - 11.8 Le Déclic – réfection et réaménagement de locaux pour le Centre de développement professionnel
 - 11.9 Armand-Racicot – réfection des colonnes au sous-sol, phase II
 - 11.10 CÉA LeMoynes-D'Iberville – aménagement d'un laboratoire de sciences
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

71-CE-2012-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 AVRIL 2013**

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2013 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

72-CE-2012-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 AVRIL 2013 ET AJOURNÉE AU 30 AVRIL 2013**

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Larose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2013 et ajournée au 30 avril 2013 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

73-CE-2012-2013

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'EXPERTISE EN TRAVAUX
D'AMIANTE**

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à exécution sur demande pour des services d'expertise en travaux d'amiante avec un (1) prestataire de services;

CONSIDÉRANT que neuf (9) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose:

1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à des services d'expertise en travaux d'amiante soit accordé au prestataire de services « Les services EXP inc. », pour un montant approximatif de 480 180,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2016;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

74-CE-2012-2013

OCTROI DE CONTRAT – APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DEL

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à commandes relativement à la fourniture d'appareils d'éclairage DEL pour les besoins de l'ensemble de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) fournisseur a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec ce fournisseur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat à commandes relatif à la fourniture d'appareils d'éclairage DEL soit octroyé à « Sonepar Canada inc. », pour un montant approximatif de 335 177,50 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2015;

3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

75-CE-2012-2013

**GEORGES-P.-VANIER – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS D
ET E**

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Architecture Labbé et associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Toitures Couture & associés inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 024-024-45447 – Georges-P.-Vanier – réfection de la toiture - sections D et E, soit accordé à l'entrepreneur « Toitures Couture & associés inc. » pour un montant total de 116 974,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

76-CE-2012-2013

**ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-EDMOND – RÉFECTION DES LOCAUX
005, 118, 135, 237 ET AMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE (LOCAL
236)**

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Héloïse Thibodeau, architecte » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 018-218-44548 – École secondaire Saint-Edmond – réfection des locaux 005, 118, 135, 237 et aménagement d'un laboratoire (local 236), soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 296 850,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 23 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

77-CE-2012-2013

DES MILLE-FLEURS – ISOLATION DES LOCAUX 210, 212 ET 214

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « CIMAISE-FBA (Cimaise inc.) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose:

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 003-003-45459 – des Mille-Fleurs – isolation des locaux 210, 212 et 214, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. » pour un montant total de 139 161,89 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

78-CE-2012-2013

ANDRÉ-LAURENDEAU – RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX DIVERS – BLOCS B, D, E ET G

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Héloïse Thibodeau, architecte » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Afcor Construction inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard:

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-275-44546 –André-Laurendeau – réaménagement de locaux divers - blocs B, D, E et G, soit accordé à l'entrepreneur « Afcor Construction inc. » pour un montant total de 368 560,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

79-CE-2012-2013

ANTOINE-BROSSARD – RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS LOCAUX

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Héloïse Thibodeau, architecte » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9194-2052 Québec inc. / Construction Sonic »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 076-276-44547 – Antoine-Brossard – réaménagement de divers locaux, soit accordé à l'entrepreneur « 9194-2052 Québec inc. / Construction Sonic » pour un montant total de 198 425,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

80-CE-2012-2013

LE DÉCLIC – RÉFECTION ET RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Architecture Labbé et associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction G.C.P. inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 034-561-44542 – Le Décllic – réfection et réaménagement de locaux pour le Centre de développement professionnel, soit accordé à l'entrepreneur « Construction G.C.P. inc. » pour un montant total de 353 190,15 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 23 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

81-CE-2012-2013

**ARMAND-RACICOT – RÉFECTION DES COLONNES AU SOUS-SOL,
PHASE II**

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs « Les Consultants S.M. Inc. (SMI) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Cimota inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 002-002-45449 – Armand-Racicot – réfection des colonnes au sous-sol, phase II, soit accordé à l'entrepreneur « Cimota inc. » pour un montant total de 398 725,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 22 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

82-CE-2012-2013

CÉA LEMOYNE-D'IBERVILLE – AMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE DE SCIENCES

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Architecture Labbé et associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Axe Construction inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 083-483-44550 – CÉA LeMoyne-D'Iberville – aménagement d'un laboratoire de sciences, soit accordé à l'entrepreneur « Axe Construction inc. » pour un montant total de 179 500,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 23 mai 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

83-CE-2012-2013

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

D'AUTORISER les dépenses de la vice-présidente qui a agi à titre de présidente, au montant de 248,46 \$, pour la période du 10 au 20 avril 2013, ainsi que les dépenses de la présidente, au montant de 51,60 \$ pour la période du 21 avril au 13 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 23 h 40.

Vice-président
(en remplacement de la présidente)

Secrétaire générale